



CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION AU RAPPORT 2020 DE LA CNCDDH SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

Comme toute la société, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a vu ses activités très fortement perturbées par la crise sanitaire, le premier confinement du 16 mars au 11 mai 2020, puis le second qui a débuté le 30 octobre 2020.

La présente contribution expose la poursuite des politiques de lutte contre le racisme l'antisémitisme et les discriminations dans l'enseignement supérieur et la recherche pendant cette année en indiquant si besoin les modifications dues aux contraintes sanitaires.

1. POURSUITE DES FORMATIONS ET DEVELOPPEMENT DE POLITIQUES DE PARTENARIAT AVEC DES ENSEMBLES D'ETABLISSEMENTS

Formation assurées par la LICRA

Les formations assurées par la LICRA dans le cadre de la convention signée en mars 2018 se poursuivent.

En janvier 2020, une quinzaine de référents racisme antisémitisme, récemment nommés ou n'ayant pas pu participer aux formations des années passées, ont suivi une formation sur le site du Ministère. Des formations ont repris à l'automne pour la fin de l'année 2020.

Point de vigilance et nouveaux partenariats avec les Institut d'Etudes Politiques

Fin 2019, le MESRI a pris connaissance de nombreux témoignages et articles de presse faisant état d'incidents racistes, antisémites et sexistes lors des critères, les rassemblements sportifs inter-IEP. En décembre 2019, un courrier de la Directrice générale a demandé à chaque IEP de faire parvenir une présentation détaillée des dispositifs mis en place sur les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et les violences sexistes et sexuelles ainsi qu'un bilan des incidents dans les années passées. Les IEP ont envoyé ces documents au Ministère, constituant la première étape d'une coopération renforcée dans ces domaines. Afin de développer une politique de prévention

commune, le MESRI a réuni, avec la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, le 12 février 2020, l'ensemble des directions d'IEP afin de présenter les outils disponibles (formations, fiches réflexes, jurisprudence de décisions disciplinaires) et de construire une politique commune de prévention. Les services de la réglementation du MESRI ont participé à cette rencontre afin de développer les échanges, notamment sur la jurisprudence, sur ces questions. Les directions d'IEP ont indiqué avoir renforcé les dispositifs de prévention et mis en place une politique de coopération avec les associations étudiantes, notamment sportives, pour prévenir de tels incidents. En prévision du critérium 2020, qui devait se tenir à Aix en Provence, toutes les directions d'IEP ont rédigé une déclaration commune rappelant que toute personne se rendant coupable de tels agissements serait immédiatement expulsée de l'évènement sportif et une procédure disciplinaire engagée (voir en annexe ce document).

En raison de la situation sanitaire, le critérium 2020 a été annulé. Depuis, les directions d'IEP échangent avec les services du Ministère lorsqu'elles ont des questions juridiques sur des cas précis ou sont à la recherche d'une ressource pour de la formation sur ces questions.

Cette politique visant à réunir des établissements pour construire une politique commune intégrant la spécificité des statuts des structures impliquées se poursuit et la mise en place de groupes de travail spécifique aux écoles de commerce et de journalisme est à l'étude.

2. SOUTIEN AUX ACTIONS DES REFERENTS RACISME ANTISEMITISME LORS DE LA SEMAINE D'EDUCATION ET D' ACTIONS CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME 2020

Comme les années précédentes, le MESRI a échangé avec les membres du réseau des référents racisme et antisémitisme afin de préparer la semaine nationale du 21 mars. Des établissements mobilisent des moyens issus de la contribution de vie étudiante (CEVEC, cf la contribution de l'année passée du MESRI au rapport de la CNCDH) et participent à l'appel à projets locaux de la DILCRAH (

<https://www.dilcrah.fr/2020/10/06/appel-a-projets-locaux-mobilises-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-la-haine-anti-lgbt-2020-2021/>).

Afin de soutenir des projets novateurs, le Ministère a versé en 2020 des subventions pour un montant total de 34 K euros à huit établissements pour l'organisation de colloques, conférences, la réalisation d'un kit de communication inclusif par l'université de [Lorraine](#), un voyage d'études sur les traces de la [Shoah par balles](#) d'étudiants d'Albi et la mise en place à l'université Paris8 d'un [diplôme d'université sur le racisme et l'antisémitisme](#).

La semaine nationale d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme a été reportée et tous les évènements prévus dans les établissements (conférences, débats, projections de films, expositions) ont été annulés et, pour la plupart, les projets soutenus sont reportés à 2021.

Point de vigilance pendant le confinement sur la haine en ligne

Pendant le confinement, une attention particulière a été apportée sur le développement de messages haineux en ligne et de cyber harcèlement. Les réseaux de référents ont reçu des rappels sur la procédure de signalement par le biais de la plateforme PHAROS.

3. NOUVELLES RESSOURCES EN PRÉPARATION A DESTINATION DES RÉFÉRENTS

Réalisation d'un guide sur les discriminations

Au printemps 2019, le MESRI avait réalisé avec ses partenaires un premier document sur la lutte contre les discriminations dans l'ESR : la [fiche réflexe](#) « Racisme, antisémitisme : Comment agir dans l'enseignement supérieur ». Ce premier document, repris par les sites internet de nombreux établissements, va être complété d'un guide composé de fiches thématiques détaillant les initiatives et dispositifs mis en place par des établissements. Afin de réaliser un ensemble de fiches détaillées sur les différents types de discrimination, un groupe de travail se réunit depuis janvier 2020 avec la Conférence permanente des chargées de mission égalité (CPED), l'Association française des managers de la diversité (AFMD) et le Défenseur des droits. Ce guide sera publié en 2021.

Etat des lieux sur les discriminations dans l'ESR

Plusieurs travaux sont en cours et vont offrir un état des lieux détaillés des phénomènes discriminatoires dans l'enseignement supérieur.

Pour sa neuvième édition, l'enquête annuelle de l'observatoire de la vie étudiante ([OVE](#)) a contacté plus de 245 000 étudiants et étudiantes à un questionnaire entre le 12 mars et le 25 mai 2020. Cette enquête « conditions de vie des étudiants » comporte des questions approfondies sur les discriminations et le handicap et ces résultats seront très utiles aux politiques publiques.

Parallèlement, l'enquête « Inégalités de traitement, conditions d'étude et de travail dans l'enseignement supérieur et la recherche », dite ACADISCRIS a débuté : <https://acadiscris.parisnanterre.fr/>

La première phase se compose d'une enquête quantitative en ligne auprès des personnels et de la population étudiante de l'ESR. La seconde est un volet qualitatif.

Les enquêtes au sein des établissements se multiplient, comme ici celle de l'université d'Angers <https://www.univ-angers.fr/fr/universite/strategies-et-grands-projets/egalite/enquete-egalite.html> . Là encore, le contexte sanitaire a retardé certaines enquêtes qui ont été repoussées à 2021.

Dans le but de disposer d'informations à jour, le Ministère met en place un outil de recensement des dispositifs de signalement des violences sexuelles et des discriminations. Une page dédiée permettra, fin 2020, aux établissements de renseigner et d'actualiser le format choisi pour leur

dispositif et d'y indiquer le nombre de sollicitations par an ainsi que le nombre de procédures disciplinaires engagées. Cet outil complétera l'état des lieux des connaissances de la prise en charge des discriminations dans l'enseignement supérieur.

Documenter la prise en charge disciplinaire des discriminations

Le développement des dispositifs de signalement des incidents racistes, antisémites et discriminatoires dans l'enseignement supérieur entraîne une hausse du nombre de procédures disciplinaires dans les établissements. Dans ces échanges avec les conférences d'établissements, les référents racisme antisémitisme et les différents partenaires comme le CPED, le MESRI constate une demande forte de supports d'explication et d'appui pour mener à bien les procédures disciplinaires sur ces sujets. Le fonctionnement des procédures disciplinaires reste peu connu du grand public ainsi que de la presse lorsque cette dernière se fait l'écho du traitement d'incidents dans les établissements de l'enseignement supérieur. Afin d'apporter l'appui nécessaire, notamment juridique, le Ministère a organisé le 20 novembre 2020 une journée sur les dispositifs de traitement des violences sexuelles et des discriminations¹. Plus de 400 personnes (mission égalité, référent racisme antisémitisme et direction d'établissements) y ont participé.

L'après-midi est entièrement consacré aux procédures disciplinaires. Le programme complet est disponible ici : <https://www.insa-rouen.fr/6ejnme>

Les enregistrements et synthèses écrites des sessions consacrées au traitement disciplinaire des violences sexistes et sexuelles et des discriminations seront ensuite mis à disposition sur le site du Ministère.

4. ACTIONS PREVUES POUR DEBUT 2021 SOUS RESERVE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE

Un séminaire du réseau des référents racisme antisémitisme sera organisé en janvier 2021 et comportera deux temps : la présentation d'un nouveau MOOC et des présentations autour des sanctions de responsabilisations.

Présentation et diffusion d'un MOOC du Réseau de recherche sur le racisme et l'antisémitisme

Le réseau de recherche sur le racisme et l'antisémitisme ([RRA](#)) lancé à l'automne 2019 avec le soutien du MESRI, produit un MOOC avec des chercheurs et chercheuses spécialisés sur ces sujets. Ce cours en ligne servira de ressources pour les établissements et les référents. Le MOOC pourra être présenté début 2021.

Rencontres sur les sanctions de responsabilisation

¹ La loi de transformation de la fonction publique de 2019 fixe comme obligation la mise en place d'un dispositif de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles et des discriminations : <https://www.viepublique.fr/eclairage/272387-legalite-professionnelle-dans-la-loi-transformation-fonction-publique> Cette obligation s'applique aux universités et organismes de recherche.

En juin 2020, un décret sur la procédure disciplinaire (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042044408/>) permet d'appliquer une mesure de responsabilisation parmi les sanctions. Cette mesure « consiste à participer bénévolement, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives. Sa durée ne peut excéder quarante heures. La mesure de responsabilisation doit respecter la dignité de l'utilisateur, ne pas l'exposer à un danger pour sa santé et demeurer en adéquation avec ses capacités. Elle peut être exécutée au sein de l'établissement, d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'Etat ».

Des établissements, en lien avec des associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, comme l'Union des étudiants juifs de France, ont appliqué la mesure de responsabilisation dans le cadre de procédures disciplinaires contre des usagers suite à des incidents racistes et antisémites. Le MESRI va indiquer aux établissements des associations et institutions, locales et nationales, à même de pouvoir participer à la mise en place des sanctions de responsabilisation.

ANNEXE PAGES SUIVANTES : COURRIER DES DIRECTIONS D'IEP

Lettre aux participant(e)s au Critérium Inter IEP

Chères étudiantes, Chers étudiants,

Vous vous apprêtez à participer à la 33^e édition du Critérium Inter IEP, rencontre sportive et festive annuelle, rassemblant quelque 2000 étudiant(e)s des dix Sciences Po.

Porteurs d'une identité se fondant sur de fortes valeurs partagées, nos établissements restent fidèles en toutes circonstances aux impératifs d'un humanisme exigeant, au respect de la dignité des personnes, à la tolérance et à la liberté d'expression. Cette manifestation ne saurait y faire exception.

Notre message est justifié par le fait que les éditions précédentes ont été malheureusement émaillées par des comportements qui, pour être imputables à une minorité, n'en sont pas moins inacceptables. Le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, le sexisme et toute autre forme de discrimination ou incitation à la haine ne peuvent avoir droit de cité dans le cadre de ces rencontres tant ils violent les principes qui sont à la base même de nos missions. Ces débordements font, en outre, l'objet d'une couverture médiatique de nature à entamer durablement notre image auprès des pouvoirs publics, de nos partenaires socio-économiques, des parents de nos étudiant(e)s et plus largement de la population. Ils constituent non seulement des fautes disciplinaires, que nous traiterons en conséquence, mais aussi des infractions exposant leurs auteurs à des poursuites correctionnelles. Nous ajouterons que la commission de ces actes sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites pourrait constituer une circonstance aggravante.

Nous invitons les organisateurs et organisatrices à réagir fermement à tout comportement répréhensible. Dans cette perspective, ils veilleront à prendre des mesures d'exclusion immédiate des auteurs de troubles voire de l'ensemble de la délégation concernée. Par ailleurs, et cette prescription vaut pour l'administration comme pour les étudiant(e)s, toute personne qui acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenue de le signaler aux forces de l'ordre afin que le procureur de la République puisse en être éventuellement saisi.

La pérennisation de notre appui dépend désormais d'une prise de conscience durable de la part des étudiantes et étudiants. C'est pourquoi nous en appelons à votre sens des responsabilités. Nous saluons les efforts que la FédéCrit a déployés depuis plusieurs années pour que le Crit' redevienne un moment d'échange festif et convivial. Vous saurez garder le cap !

Comptant sur vous, vous pouvez être assuré(e)s, Chères étudiantes, Chers étudiants, de nos meilleurs sentiments.

Les Directrices et Directeurs des 10 Instituts d'Études Politiques

Rostane MEHDI,
Directeur de
l'Institut d'Études
Politiques d'Aix-en-
Provence

A...Aix en Provence.....


Rostane MEHDI


le...17/02/2020.....

Pierre MATHIOT,
Directeur de
l'Institut d'Études
Politiques de Lille

A Lille
le 17/02/2020




Renaud PAYRE,
Directeur de
l'Institut d'Études
Politiques de Lyon

A Lyon
le 17/02/20



Pablo DIAZ,
Directeur de
l'Institut d'Études
Politiques de
Rennes

A Rennes,
le le 17 février 2020




Céline
BRACONNIER,
Directrice de
l'Institut d'Études
Politiques de Saint-
Germain-en-Laye

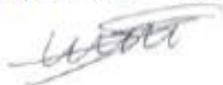
A Saint-Germain-en-Laye
le 18 février 2020




Gabriel ECKERT,
Directeur de
l'Institut d'Études
Politiques de
Strasbourg

A Strasbourg.....

le 15 février 2020.....



Olivier BROSSARD,
Directeur de
l'Institut d'Études
Politiques de
Toulouse

A.....Toulouse.....
le...17 février 2020.....



Frédéric MION,
Directeur de
l'Institut d'Études
Politiques de Paris

A Paris
le 17/02/2020
A Grenoble, le 17 février 2020



Sabine
SAURUGGER,
Directrice de
l'Institut d'Études
Politiques de
Grenoble



Yves DELOYE,
Directeur de
l'Institut d'Études
Politiques de
Bordeaux

A Bordeaux, le 17 février 2020

